

DEC211261DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5318 intitulée Climat, Environnement, Couplages et Incertitudes (CECI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5318 intitulée Climat, Environnement, Couplages et Incertitudes (CECI),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Climat, Environnement, Couplages et Incertitudes (CECI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 6 membres élus dont :
 - 3 collège chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 3 collège ITA
- 2 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud

